

ATTESTATION DE MISSION ⁽¹⁾Cadre n° 1 à renseigner par le prestataire ⁽²⁾

AUTORITE REQUERANTE :		
Nom et qualité :		
Service :		
Référence de l'affaire :		
PERSONNE REQUISE :		
Nom et prénom ou Titre :		
Adresse :		
Courriel :	Fax :	
MISSION REALISEE		
<input type="checkbox"/> Rapport d'examen médical (article R. 117 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Fiche d'examen clinique (article R. 117 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Rapport d'expertise médicale (article R. 117 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Rapport d'enquête sociale (article R. 121-1 et R. 121-3 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Rapport d'enquête de personnalité (article R. 121-1 et R. 121-3 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Rapport dans le cadre d'un contrôle judiciaire (article R. 121-1 et R. 121-3 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Rapport dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve (article R. 121-1 et R. 121-3 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Traduction orale (article R. 122 CPP) Date de la traduction : Heure de début : Heure de fin : <input type="checkbox"/> Traduction écrite (article R. 122 CPP) Date de remise de la traduction : Nombre de pages en français (1 page = 250 mots) : <input type="checkbox"/> Rapport d'enquête sociale ordonnée en matière civile (article R. 221 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Audition d'enfant (article R. 221-1 CPP) en date du <input type="checkbox"/> Administrateur ad hoc (article R. 216 CPP et A43-10) <input type="checkbox"/> Assessorat tribunal des pensions militaires (article R.46 code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) <input type="checkbox"/> Autres (préciser la nature de la mission) :		

Cadre n° 2 réservé à l'autorité requérante ⁽³⁾

Nom	Prénom	Qualité
Fait à, le :		
<i>Signature et cachet</i>		

(1) Cette attestation est jointe à la réquisition ou à l'ordonnance ;

(2) Le cadre n° 1 est à renseigner par la personne requise ou désignée, après la réalisation de sa mission ;

(3) Le cadre n° 2 est à compléter par le prescripteur, après vérification des mentions portées.

L'attestation signée peut être retournée par tout moyen (remise en main propre, courrier, courriel, fax)